

# COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Réunion du 9 octobre 2023

\*\*\*\*\*

## RAPPORT POUR AVIS ORGANISATION DE LA DIRECTION DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ALTERNANCE

### 1/ Contexte et enjeux du Pôle et de la Direction

La Direction de l'Apprentissage et de l'Alternance (DIRAA) et la Mission Proch'Orientation (MPO) ont fait l'objet fin 2022 de réorganisations importantes, présentées lors du Comité Technique Paritaire du 28 novembre 2022. Ces réorganisations sont en cours de mise en œuvre avec de nombreux recrutements effectués ou en cours.

Elles avaient été guidées par les principes suivants :

Pour MPO :

- Structurer et affirmer une animation régionale du Service Public Régional de l'Orientation ;
- Renforcer l'animation territoriale de l'information sur les métiers et les formations à destination des publics cibles du Pôle PEAJ ;
- Tout en renforçant l'outil créé en 2019 à la demande du Président : Proch'orientation.

Pour la Direction de l'Apprentissage et de l'Alternance :

- Poursuivre l'ajustement de l'activité de la DIRAA par le transfert des missions et moyens relatifs à l'organisation des sélections régionales des « Worldskills Competitions » et à l'accompagnement des finales nationales, européennes et internationales, considérés comme relevant de l'information sur les métiers et les formations ;
- Ajuster les missions du service Valorisation et développement de l'alternance et des métiers à la feuille de route de l'administration générale et du pôle Education et Avenir des Jeunes et aux enjeux de la programmation régionale et européenne. Pour plus de lisibilité ce service a été renommé en « Service Développement & Transitions » ;
- Conforter le suivi des clauses sociales des marchés de la Région à la DIRAA, en bonne articulation avec la DIRAP dans le cadre de la nouvelle politique d'achat régionale ;
- Pour plus de lisibilité, renommer le service Rapprochement et Appui aux apprentis et aux entreprises en « Service Apprentis & Entreprises ».

Ces ajustements organisationnels ont permis de clarifier les missions exercées sur le champ de l'information sur les métiers et les formations entre la DIRAA et MPO, et de confirmer et rendre plus lisibles les missions mises en œuvre au service des grands engagements de la Région Hauts-de-France en matière d'apprentissage et d'alternance, missions quasi exclusivement couvertes par des recettes France Compétences et des recettes européennes.

La croissance de l'activité de MPO, qui devrait connaître une accélération en 2024 avec le développement de nouvelles actions et projets (mise en place de 6 minibus de l'orientation et hausse sensible du nombre d'agents dédiés à la mise en œuvre d'actions d'informations sur les métiers et les formations grâce à des financements européens), nécessite cependant de poursuivre le renforcement et la structuration de ses procédures de gestion et de contrôle interne par la mise en place d'une véritable fonction de type SAF.

Dans un premier temps il a été procédé à la transformation d'un poste d'assistant de direction vacant en poste de gestionnaire administratif et financier, mieux adapté aux besoins réels (hausse importante des demandes de convention de stage Proch'orientation). Ce poste, en cours de recrutement, sera dédié pour partie au traitement administratif des demandes de conventions de stage Proch'Orientation et pour partie aux fonctions comptables et financières à assurer au sein de MPO.

Il est maintenant proposé, à travers le présent rapport, d'aller vers une coordination entre le SAF de la DIRAA et MPO, grâce au confortement d'un poste de gestionnaire administratif et financier vacant au sein du SAF de la DIRAA, qui pourra être ouvert à publication et dédié à MPO, et au remplacement d'un agent en longue maladie sur un poste de cadre administratif et financier, également au sein du SAF de la DIRAA.

Cette mutualisation porte exclusivement sur la coordination de la gestion des fonds régionaux (et nationaux pour la DIRAA). Elle n'emporte pas de changement pour la gestion des fonds européens mobilisés par la DIRAA et MPO (hormis les liens nécessaires avec les inscriptions et exécutions budgétaires) :

- MPO reste rattaché au service instructeur de la Direction de l'Europe pour la mise en œuvre du PO 2021-2027. A ce titre, elle conserve un rôle d'écriture des appels à projets, d'accompagnement des porteurs de projets pour le dépôt de demandes de subvention, de suivi et d'évaluation des projets, de dépôt possible de dossiers en maîtrise d'ouvrage. La Direction de l'Europe assure un rôle de service instructeur : contrôle du respect des procédures européennes, programmation, certification, contrôle ;
- La DIRAA conserve son rôle de service instructeur des fonds européens (FSE +) sur les priorités qui lui sont confiées.

Il est à noter que MPO mettra en œuvre plusieurs projets portés en maîtrise d'ouvrage sur financements européens (FSE+). Chacun de ces projets comportera des moyens dédiés à la gestion administrative et financière du projet, sans incidence sur l'activité du SAF mutualisé, hormis les inscriptions et exécutions budgétaires, comme indiqué précédemment.

Avec quelques mois de recul sur la nouvelle organisation de la DIRAA, il est par ailleurs également proposé la transformation d'un poste de chargé de mission du Service Formations et Territoires en poste de responsable de projet.

## **2/ Méthode de concertation**

Le projet de mutualisation du SAF de la DIRAA est issu de temps de réflexion internes au Pôle et de temps d'information et de concertation menés auprès des équipes directement concernées par ces changements, notamment la responsable de service et la responsable de service adjointe du SAF de la DIRAA et la cadre administrative et financière de MPO.

Cette réflexion sur un SAF mutualisé DIRAA-MPO s'est ainsi engagée et a été approfondie :

- Lors d'un CODIR de Pôle sur les perspectives de réorganisation le 28 avril 2022,
- Lors du séminaire de restitution le 7 novembre 2022 en présence du DGA et des organisations syndicales et en préparation du CT du 28 novembre 2022 pour informer tous les agents de la DIRAA et de la mission Proch'Orientation des projets de direction renouvelés et des perspectives à plus long terme, dont la réflexion sur un SAF mutualisé,
- Lors d'un temps d'échanges et de réflexion suite au retour d'expérience d'un responsable de SAF mutualisé au sein du Pôle le 8 mars 2023,
- Lors de temps d'échanges et de réflexion entre les deux directions concernées (directeur MPO, directrice et directrice adjointe DIRAA).

Des temps d'information et de concertation auprès des agents directement concernés par ce changement ont été menés à travers :

- Une réunion d'information et d'échanges sur les perspectives d'un SAF mutualisé DIRAA/MPO avec la responsable de service et la responsable de service adjointe du SAF de la DIRAA en présence du directeur MPO et des directrice et directrice adjointe DIRAA le 3 avril 2023,
- Un temps d'échanges et de concertation interne à la DIRAA sur les perspectives d'un SAF mutualisé DIRAA/MPO lors d'une réunion de travail en présence de la directrice, directrice adjointe, responsable de SAF et son adjointe le 15 mai 2023,
- Une réunion collective sur les perspectives du SAF mutualisé DIRAA/PO avec les agents directement concernés dans les deux directions (responsable de service et responsable de service adjointe de la DIRAA, cadre administrative et financière de MPO, directrice et directrice adjointe DIRAA, directeur MPO) le 14 juin 2023,
- Une information des membres du CODIR de la DIRAA d'une part et de l'ensemble des agents du SAF actuel lors d'une réunion de service d'autre part, prévue en novembre 2023.

### **3/ Proposition d'organisation du SAF de la DIRAA**

Les missions actuelles du Service Administratif et Financier (SAF) de la DIRAA relatives à la gestion administrative et financière des fonds régionaux sont étendues à MPO grâce au confortement d'un poste de gestionnaire administratif et financier, actuellement vacant :

- Pilotage et exécution budgétaire (élaboration des documents budgétaires, suivi de la programmation et de l'exécution du budget, etc.) ;
- Sécurisation du processus décisionnel et des instances (relecture et contrôle, administratif, juridique et financier, des délibérations) ;
- Rédaction des actes administratifs, financiers et juridiques (arrêtés, conventions, notifications, bons de commande, titres de recettes et enregistrement dans l'outil ASTRE) ;
- Vérification du service fait et liquidation comptable pour mandatement : vérification et contrôles des données, création des engagements, paiement des factures, des bons de commande, etc., en lien avec les outils en vigueur (GALIS, PAS, ASTRE...) ;
- Appui des services opérationnels DIRAA et de MPO sur les aspects réglementaires, administratifs et financiers ;
- Contribution à l'alimentation des données administratives et financières en lien avec le Département administratif et financier (DAF) du Pôle Education et Avenir des Jeunes ;
- Participation à la création et à l'alimentation d'outils de pilotage, de bilan, etc., et aux travaux d'évaluation éventuels.

Le SAF se compose de :

- 1 responsable de service (A2.1), également en charge du pilotage du FSE
- 1 responsable de service adjoint (A2.2)
- 1 cadre administratif et juridique (A3)
- 1 cadre administrative et financière (A3)
- 4 gestionnaires administratifs et financiers (B2)
- 2 gestionnaires d'études et systèmes d'information (B1)
- Une cellule Fonds Européens composée de : 2 chargés de mission FSE (A3) et 5 gestionnaires FSE (B2)

Un des postes de gestionnaire administratif et financier sera plus spécifiquement dédié aux besoins de MPO. Il pourra le cas échéant être mobilisé pour les besoins de la DIRAA, selon la charge de travail relative propre à chacune des directions. A l'inverse il pourra, de manière ponctuelle et non prolongée dans le temps, bénéficier d'un appui de la part des autres agents du SAF. Un bilan de

l'évolution du fonctionnement du SAF pour les deux directions et des missions et charges de travail respectives sera réalisé à l'échéance d'un an.

Pour assurer cette coordination, le SAF aura pour correspondant permanent le directeur de MPO et l'équipe administrative et financière qui lui est rattachée, soit un cadre administratif et financier et pour partie un gestionnaire administratif et financier. Ces agents auront pour missions la mise en œuvre des organisations et procédures administratives et financières adéquates au sein de MPO, ainsi que la prise en compte des recommandations du SAF de la DIRAA dans son rôle d'appui aux services opérationnels et de sécurisation de l'Institution.

#### **4/ Proposition d'organisation du service Formations et Territoires de la DIRAA**

Au regard des premiers mois de mise en œuvre de la nouvelle organisation du service Formations et Territoires et des enjeux spécifiques auxquels fait face ce service, il est proposé la transformation d'un poste de chargé de mission vacant en poste de responsable de projet, afin d'assurer des missions de pilotage des grands projets régionaux auxquels contribue la DIRAA (ERBM, Pacte SAT, volet alternance du Canal Seine Nord Europe, gigafactories, etc.) et en inter-directions au sein du Pôle Education et avenir des jeunes pour le pilotage des investissements des CFA en lien avec ceux déployés en maîtrise d'ouvrage régionale au sein des lycées.

Cet agent aura également pour missions de créer des outils de pilotage et d'aide à la décision sur le volet investissement dans les CFA, afin d'assurer une programmation optimale de la dotation de France Compétences, et d'assurer une veille technique sur les filières de formation et leur développement dans les territoires en lien avec les SPEL.

Il outillera le Vice-Président, la direction et les services de la DIRAA afin de leur permettre de mener à bien les instructions d'appels à projet actuels ou à venir de façon sécurisée.

Enfin, il sera l'interface sur le volet « Alternance » des directions concernées du Pôle PEAJ (DRESS, DFE, DEPL notamment) afin de favoriser la coopération des parties prenantes en assurant la mise à disposition des informations liées au(x) projet(s) et aux formations (alternance dans le supérieur, le sanitaire et social, le domaine agricole, etc.) en s'appuyant sur des outils collaboratifs.

Après transformation de ce poste, le service Formations et Territoires se compose de :

- 1 responsable de service (A2.1)
- 1 responsable de projet (A2.2)
- 5 chargés de mission (A3)
- 2 gestionnaires administratifs et/ou financiers (B2)

#### **5/ Projection sur la mise en œuvre post CT**

Les modifications d'organisation proposées l'ont été en concertation large entre la DIRAA et MPO. Elles font évoluer à la marge les missions actuelles du SAF, essentiellement dans la coordination à mettre en place avec MPO, l'appui à son directeur et sa représentation dans certaines instances.

Par ailleurs plusieurs SAF mutualisés existent déjà au sein de la Région, dont certains déjà anciens et au fonctionnement bien rôdé. Ils pourront être consultés au fil de l'eau et en cas de difficulté ponctuelle, à l'exemple du SAF mutualisé DFE-DDPE-MIPAL au sein du Pôle, ou du SAF DEBIO-Santé-mission Transition numérique-mission Ingénierie touristique et attractivité au sein du Pôle Territoires et Transitions.

## **DIRECTION DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ALTERNANCE**

### **HAUTS-DE-FRANCE ORGANIGRAMME SOURCE CT DU 28/11/2022**

Postes autorisés : 54

#### **PROJETS TRANSVERSAUX**

3 Responsables de projet (A)

1 DIRECTEUR (A) (Manager de direction)

1 Directeur Adjoint (A) (Manager de direction)

1 Assistant de Direction (B)

#### **SERVICE DEVELOPPEMENT ET TRANSITIONS**

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

4 Chargés de mission (A)

2 Gestionnaires administratifs (B)  
(Gestionnaire administratif et/ou financier)

#### **SERVICE APPRENTIS ET ENTREPRISES**

1 Responsable de Service (A) (Manager intermédiaire)

1 Responsable de Service adjoint (A)  
(Manager intermédiaire)

4 Chargés de mission (A)

8 Gestionnaires Administratifs (B)  
(Gestionnaire administratif et/ou financier)

1 Assistant administratif/ (B) (Assistant administratif et/ou financier)

#### **SERVICE FORMATION ET TERRITOIRES**

1 Responsable de Service (A) (Manager intermédiaire)

6 Chargés de mission (A)

2 Gestionnaires administratif (B)  
(Gestionnaire administratif et/ou financier)

#### **SERVICE ADMINISTRATIF, FINANCIER ET RESSOURCES**

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

1 Responsable de service adjoint (A)  
(Manager intermédiaire)

1 Cadre Administratif et financier (A)

1 Cadre administratif et juridique (A)

4 Gestionnaires administratifs et financiers(B)

2 Gestionnaires d'études et systèmes d'information (B)

#### **CELLULE FONDS EUROPEENS**

2 Chargés de mission FSE IEJ (A)

5 Gestionnaires Fonds européens (B)

## DIRECTION DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ALTERNANCE

## HAUTS-DE-FRANCE ORGANIGRAMME CIBLE CST DU 04/12/2023

Postes autorisés : 54

### PROJETS TRANSVERSAUX

3 Responsables de projet (A)

1 DIRECTEUR (A) (Manager de direction)

1 Directeur Adjoint (A) (Manager de direction)

1 Assistant de Direction (B)

### SERVICE DEVELOPPEMENT ET TRANSITIONS

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

4 Chargés de mission (A)

2 Gestionnaires administratifs (B)  
(Gestionnaire administratif et/ou financier)

### SERVICE APPRENTIS ET ENTREPRISES

1 Responsable de Service (A) (Manager intermédiaire)

1 Responsable de Service adjoint (A)  
(Manager intermédiaire)

4 Chargés de mission (A)

8 Gestionnaires Administratifs (B)  
(Gestionnaire administratif et/ou financier)

1 Assistant administratif/ (B) (Assistant administratif et/ou financier)

### SERVICE FORMATION ET TERRITOIRES

1 Responsable de Service (A) (Manager intermédiaire)

5 Chargés de mission (A)

1 Responsable de projet (A)

2 Gestionnaires administratif (B)  
(Gestionnaire administratif et/ou financier)

### SERVICE ADMINISTRATIF, FINANCIER ET RESSOURCES Mutualisé avec la Mission Proch'orientation

1 Responsable de service (A) (Manager intermédiaire)

1 Responsable de service adjoint (A)  
(Manager intermédiaire)

1 Cadre Administratif et financier (A)

1 Cadre administratif et juridique (A)

4 Gestionnaires administratifs et financiers(B)

2 Gestionnaires d'études et systèmes d'information (B)

### CELLULE FONDS EUROPEENS

2 Chargés de mission FSE IEJ (A)

5 Gestionnaires Fonds européens (B)